## François LE GAC 28 ans

## 2e Régiment d'Infanterie Coloniale



Inscrit maritime et donc concerné par la circulaire du 29 octobre 1914 (\*), François Le Gac n'échappera pas au terrible 2<sup>e</sup> RIC de Brest, terrible par son nombre de tués au combat et son nombre de blessés, plus de vint mille pendant le conflit, ce qui en fait l'un des régiments les plus saignés de France! Comme plusieurs autres marins tréguncois, il a été incorporé en mars 1915 pour combler les énormes pertes de ce régiment.

Notre soldat arrive le 16 mars en Argonne au tristement célèbre Bois de la Gruerie. Au lendemain de la bataille de la Marne, l'armée en retraite du Kronprinz s'arrête dans la partie nord de la forêt d'Argonne et va férocement disputer le terrain aux Français.

Les combats du « bois de la tuerie » (\*\*) vont être épouvantables ; dans les sous-bois, dans les ravins, dans les taillis touffus, sous les pluies et dans les boues d'Argonne, sur un terrain que la poussée de l'ennemi empêche d'organiser convenablement, contre des troupes puissamment outillées et entraînées à la guerre de siège avec beaucoup d'unités du génie, les combats vont prendre des proportions dantesques. Le 2º RIC va participer à l'attaque du Bois Baurain dans le secteur de Servon puis dans le secteur du Chêne où il perdra mille trois cent cinquante hommes.

Le 11 août 1915, les Allemands (bataillons du Würtemberg) attaquent violemment entre la route de Binarville et Vienne-le-Château et prennent des portions de tranchées françaises, le 2º RIC défend le Ravin de la Houyette en face du fameux Bois de la Gruerie. Les bombardements se succèdent, les gaz rendent l'atmosphère irrespirable, les attaques à la baïonnette et au clairon succèdent aux contre-attaques.



Le 2º classe François Le Gac tombe le 12 août 1915 pour la défense du Ravin de la Houyette, comme six cent trente-sept de ses camarades. L'artillerie lourde allemande a écrasé le Ravin de la Houyette en fin d'après-midi, les corps des vivants et des morts ont été recouverts d'une chape d'éternité. L'espérance de vie n'était pas très longue au 2º RIC et deux autres Tréguncois, Lucien Le Touze et Antoine Martin, disparaissent le même jour dans le même secteur. Le 25 septembre 1915, le régiment ira se refaire en Champagne où il perdra mille hommes! François repose quelque part dans le secteur de Vienne-le-Château au Ravin de la Houyette (photo ci-dessous); un jugement du tribunal de Quimper en date du 13 août 1921 actera sa disparition.



Né à Trégunc le 4 janvier 1887, François, châtain aux yeux bleus, mesurant 1,71 m et sachant lire et écrire, était le fils de feu François Le Gac, carrier, et d'Agathe Picol, ménagère à Lambell. Il était inscrit maritime n° 5344 CC depuis le 10 mai 1905 (venu de l'IP n° 3817) et avait été déclaré inapte à la mer le 18 janvier 1907 pour cause de varices profondes, il sera affecté à la garde des bâtiments-écoles : Bretagne, Borda, Saône, il est rapidement réformé et retourne à la petite pêche sur L'Agneau de Dieu CC 412 et sur différents navires jusqu'au 22 septembre 1914, date à laquelle il est déclaré bon pour le service et versé au recrutement de l'armée de terre (photo page suivante).

François s'était marié à Trégunc le 3 février 1909 avec Marie-Anne Victorine Bellec qui décèdera le 24 février 1910. Il se remarie à Trégunc le 31 mai 1911 avec Marie-Josèphe Briant. Sa mère vivait toujours à Lambell en 1911 avec son frère Louis, marin né en 1896 (\*\*\*) et sa sœur Francine née en 1907. Il avait un autre frère, Corentin (\*\*\*\*), marin-pêcheur né en 1889 qui disparaîtra en mer en 1922 et une autre sœur, Philomène, née en 1884 et mariée avec Guillaume Guillou. Sa veuve percevra un secours de 150 francs payé le 8 juin 1916.

- (\*) Circulaire du 29 octobre 1914 relative à l'appel des inscrits maritimes sous les drapeaux (BO Marine 1914, P.1031) signée par Victor Augagneur, ministre de la Marine de l'époque : « En cas de mobilisation, les inscrits maritimes et les réservistes des équipages de la Flotte rappelés par le ministre de la Marine et non utilisés pour le service de la Flotte ou des établissements de la Marine seront mis à la disposition du ministre de la Guerre, après avoir été organisés en unités constituées placées, autant que possible, sous les ordres d'officiers capitaines de vaisseau démissionnaires ou en retraite. »
- (\*\*) Les combats ont été tellement meurtriers que les Poilus appelaient ce lieu « bois de la tuerie ». Sur une superficie de 9,8 hectares, 36 206 corps de militaires morts pour la France ont été recueillis en quatre ans.
- (\*\*\*) Louis Mathieu, né le 13/11/1896, blond aux yeux bleus, 1,69 m, qui savait lire et écrire, marinpêcheur inscrit provisoire. Incorporé le 8 avril 1915, il fera toute la Grande Guerre au 6° régiment du génie et sera cité à l'ordre du régiment le 27 juin 1919 : « Bon sapeur travailleur et dévoué ; dans les journées du 12 et 13 juin a accompli en 1<sup>re</sup> ligne des patrouilles dangereuses, sous un feu violent d'artillerie et de mitrailleuses. Croix de guerre étoile de bronze. »

Il sera affecté spécial aux chemins de fer d'Orléans en mars 1919 comme poseur de voies à Ancenis avant d'être rayé en octobre 1919, certificat de bonne conduite accordé. Il retourne définitivement à la pêche le 6 février 1922 sous le n° 7663 CC. Il habitera par la suite à Beuzec-Conq et aura deux enfants.

(\*\*\*\*) Corentin Marie né le 5 mars 1889, IM n° 5720CC du 30 août 1907.

